



Déclaration des représentants du personnel élus de l'UNSA/UPCASSE à la CAP du 12 février 2009 compétente à l'égard des attachés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le Président,

Nous tenons à remercier M. le Directeur des ressources humaines pour le courrier qu'il a bien voulu adresser à notre Secrétaire national le 2 février dernier sur plusieurs questions évoquées dans nos déclarations précédentes. Nous regrettons cependant qu'aucune des questions soulevées ne reçoive de réponse précise et définitive.

Que M. le Directeur des ressources humaines n'ait "pas le sentiment" qu'à compétence égales les cadres supérieurs féminins ne soient pas pénalisés dans les réorganisations des services déconcentrés et la redéfinition des organigrammes, n'est hélas pas conforme à la réalité vécue par les cadres administratifs en général, et plus spécifiquement les cadres féminins si l'on en juge par les retours qui nous parviennent de certaines régions que nous pourrions vous préciser si vous le souhaitez. Seules des statistiques pourraient établir formellement que la parité est préservée et qu'aucune filière n'est sacrifiée dans la création des nouveaux SD.

Nous sommes surpris de la réponse qui est faite du lancement d'une expertise sur la faisabilité de notre demande de redéploiement de la NBI dégagee par la NBI statutaire des CAEDAD. Cette question ne semble pas poser de difficultés techniques majeures et a fait l'objet d'un accord de principe du Cabinet du Ministre d'État lors de l'entrevue que nous avons eue le 4 décembre 2007 avec son Conseiller social. En conséquence, nous revendiquons que des instructions soient données aux services très rapidement et nous attendons une réponse précise sur ce point.

Depuis notre dernière rencontre au sein de cette instance, les dispositions réglementaires relatives à la prime de fonctions et de résultats (PFR) ont été publiées au J.O. du 31 décembre 2008 et ne concernent en l'état des textes que les corps d'attachés de l'État.

Notre courrier du 9 décembre 2008 adressé à Monsieur le Secrétaire Général qui avait largement anticipé les choses, précise clairement notre position sur la PFR et reste totalement d'actualité. Si nous ne contestons pas l'opportunité du débat préalable engagé avec les organisations syndicales siégeant au CTPM, nous nous inquiétons de ne pas voir programmée une concertation avec les représentants du seul corps objectivement et immédiatement intéressé par la PFR.

Nous sommes bien évidemment convaincus de la nécessité de cotation préalable des postes. Nous avons acté, avec satisfaction, l'accord de l'administration sur le principe d'une cotation établie à l'échelon national. Une de nos revendications a été entendue, mais quid des autres ?

Par exemple, il nous semble indispensable que cette cotation soit réalisée par macrograde comme l'avait annoncée M. le Directeur des ressources humaines lors d'une rencontre du 31 juillet 2008 avec une délégation de notre syndicat, et non par corps comme il ressort de diverses correspondances récentes.

La cotation par corps nierait la fongibilité réelle qui existe sur la majeure partie des postes d'encadrement et constituerait un frein à la mobilité des cadres du ministère, ce qui de surcroît irait

à l'encontre de l'objectif affiché par le Gouvernement de «développer» la mobilité des fonctionnaires.

Dans ces conditions, nous revendiquons - dans l'intérêt commun de l'administration et de l'ensemble de l'encadrement du MEEDDAT - de ne pas limiter l'exercice de cotation aux seuls postes tenus à l'instant T par des agents issus du corps des attachés. Nous refuserons catégoriquement toutes démarches qui, par les modalités de mise en oeuvre de la PFR, remettraient en cause la fongibilité des postes d'encadrement.

La direction des ressources humaines pourrait s'intéresser utilement par ce qui a été fait par la DGAC en la matière.

Par ailleurs, nous demandons à ce que la DRH chiffre le coût du passage à la PFR à la lumière de ce qui a été fait pour les AUE et nous précise les modalités de son financement. L'UNSA/UPCASSE vous rappelle que cette réforme ne doit pas se traduire durablement par une perte financière pour les agents.

Enfin, nous dénonçons comme contraire à notre statut l'importance variable de la part "Fonctions" au regard de la part "Résultats" selon que l'agent soit affecté à l'administration centrale ou en service déconcentré.

En résumé, nos revendications vous sont connues et nous attendons de notre employeur des réponses dans le cadre d'un dialogue social auquel nous sommes tous favorables : que comptez-vous faire, Monsieur le Président ? Il va de soit que si nous n'étions pas entendus, notre organisation saurait en tirer les conséquences...

Puisque la mise en oeuvre de la PFR est différée à 2010 au regard de l'annonce initiale du ministère, nous demandons l'application en 2009 du plan de revalorisation triennal qui nous a été présenté lors de la CAP du 1er juillet 2008 et qui a été confirmé lors de la CAP du 20 octobre 2008 en tant que «coups partis» au titre des mesures catégorielles.

L'UNSA/UPCASSE demande à être associée au projet de circulaire qui sera adressé aux services et souhaite connaître les bilans des commissions indemnitaires généralisées en 2008. Parmi les points de revendication essentiels, nous demandons à la DRH de revenir à une modulation indemnitaire qui se limite à 0,90 pour les attachés en sortie d'IRA.

De plus, pour quelles raisons certains services, et notamment à l'administration centrale: ont-ils délibérément refusé de donner le coefficient de modulation à leurs agents et ne leur ont précisé qu'un montant de primes au titre de 2008 ?

Nous nous félicitons que la proposition de l'UNSA d'un comité de suivi des mutualisations ait été validée lors du CTPM du 2 octobre dernier. Toutefois 4 mois après, rien n'émerge en ce sens. La mutualisation des fonctions support est un des axes principaux de la RGPP et elle impacte fortement la filière administrative, mais pas seulement elle, dans ses métiers historiques.

Si nous saluons les démarches engagées en matière de GPEEC au profit des agents en poste sur les activités d'ingénierie publique, nous déplorons l'absence de perspectives pour les agents en poste sur les activités support. Les incertitudes pesantes sur ces mutualisations contribuent à démotiver les cadres et plus largement tous les agents qui en sont les acteurs, ce qui ne peut qu'altérer in fine les productions de ces activités, sûrement au plus mauvais moment.

Nous attachons de l'importance à ce que la proportion des promotions au grade d'attaché principal soit majorée en ce qui concerne les contrats de fin de carrière et les départs en retraite au delà des 30% qui leur sont actuellement réservée par la note d'orientation. Il n'est pas acceptable que des collègues entrés jeunes dans le corps et n'ayant pas démérité partent en retraite 30 ou 40 ans plus tard sans avoir connu le moindre avancement de grade. Nous demandons que 50% de promotions soient réservées à nos collègues en fin de carrière par inscription au tableau

d'avancement ou contrats de fin de carrière tant que la démographie du corps le nécessitera.

Par ailleurs, nous demandons à être associés à la circulaire promotions 2010, dans le prolongement de nos remarques faites lors de la dernière CAP, tout particulièrement pour ce qui concerne les conditions de nomination dans l'emploi de CAEDAD.

Nous voudrions, d'autre part, rappeler notre attente légitime d'une pleine et entière réciprocité en ce qui concerne les détachement entrants. Réciprocité d'accueil de la part des ministères d'origine des arrivants et réciprocité sur les conditions d'ancienneté pour partir en détachement.

L'heure est à la «mobilité interministérielle», nous l'avons compris, mais elle ne doit pas se faire à sens unique ! Cela dit, nous réitérons notre souhait de voir le MEEDDAT préférer la promotion interne à la mobilité externe pour pourvoir les postes vacants de catégorie A, ce qui en sera un signe fort également de reconnaissance vis à vis de nos collègues de catégorie B (SA et CTT), surtout dans la période que nous traversons.

Nous réclamons enfin que le ministère utilise au maximum, et non a minima, les possibilités statutaires de promotion par la voie de l'examen professionnel d'attaché principal et ce, dès l'examen qui aura lieu en 2009 au titre de 2010.

Il est, en effet, grand temps que notre ministère rattrape le retard criant subi par les attachés du MEEDDAT en terme de repyramidage et nous attendons qu'il nous dise clairement ce qu'il compte faire, à l'heure des réorganisations des services déconcentrés où nos collègues attachés de Préfecture ou du MAP, pour ne citer qu'eux, ont une situation bien meilleure que celle qui caractérise notre corps. Cette situation portera inévitablement préjudice aux collègues de 1er niveau dans l'attribution des postes au sein des nouveaux services.

Nous concluons aujourd'hui un mandat écourté que le train de réformes et des réorganisations a rendu particulièrement dense et inconfortable. Nous nous félicitons du dialogue sur les règles de gestion et la négociation sur notre régime indemnitaire qui ont marqué la première partie de ce mandat. Nous sommes en revanche beaucoup plus réservés sur sa seconde partie essentiellement caractérisée par des sujétions nouvelles ou en perspective dans nos situations de travail et dans nos rémunérations sans que l'administration n'envisage un instant de les compenser par un geste fort, nous maintenant ainsi dans notre posture de parents pauvres, peu considérés et traités en conséquence.